



## Assurance vie danssn une succession

Par **biscotte**, le **07/10/2012 à 09:53**

Bonjour,rn merci pour votre réponse Trichat, en fait j'ai le doute à cause de l'assurance vie,car il ne faudrait pas qu'elle revienne en partage;ma mère est morte il y a +de 10ans et elle avait peu de bijoux alliance ,chaine et ses boucles qu'elle avait donné à ma fille,j'estime que mon frère s'il avait eu de bonnes relations avec ses parents auraient pu parler de tout ça il sont morts très agés et avec toute leur lucidité,il dit m^me que j'ai obligé mon père à rédiger son testament!rnen fait il n'a rempli aucune des ses obligations,j'ai du assumer seule et je sais ce que cela m'a couté en énergie et temps; aujourd'hui je goute enfin à la liberté mais j'ai 60ans! alors lui faire des cadeaux!!il m'écrit sans arret pour m'insulter!rnrnMes parents avaient tout prévu pour que j'ai la paix alors je voudrais que la loi s'applique ni plus ni moins car j'ai galéré pour payer la maison de retraite chaque mois avec des enfants étudiants...Papa avait fait cette assurance vie ( il y a 20 ans)pour me remercier de m'occuper d'eux alors que je n'avais pas eu d'avantages que mon frère,la donation était à moitié (un peu moins pour moi 3000€) un engagement à moitiérnAujourd'hui je n'ai pas trop confiance au notaire et je crains encore de me faire avoir!rnm merci pour vos conseils